



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 13 février 2018

Le conseil spécialisé pour les filières laitières s'est réuni le 13 février 2018, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les points forts abordés lors de ce conseil.

Bilan 2017 et perspectives économiques 2018 pour les filières laitières

Lait de vache conventionnel : revalorisation des prix payés aux producteurs en 2017, suite à la flambée du prix du beurre

La collecte des principales zones exportatrices a augmenté de 1,8% sur les 11 premiers mois de 2017, tout particulièrement dans l'Union européenne en fin d'année (notamment en Italie, Irlande, Royaume-Uni et Pologne).

Les exportations mondiales de poudre de lait écrémé atteignent leur plus haut niveau depuis quatre ans, essentiellement du fait de l'Union européenne dont les exportations ont bondi de 40 % en 2017.

Les exportations de beurre ont été pénalisées par le manque de disponibilités par rapport à la demande. L'augmentation des fabrications de fromages et de lactosérum, notamment dans l'Union européenne, a permis de répondre à la demande mondiale.

L'année 2017 se caractérise par les évolutions contraires des prix mondiaux du beurre, qui ont atteint des niveaux historiquement élevés, et ceux de la poudre de lait écrémé, nettement orientés à la baisse. La hausse du prix du beurre a permis de revaloriser le prix du lait payé aux producteurs.

Pour autant, 2018 démarre sous le signe de l'incertitude. La collecte européenne ne semble pas ralentir alors que le stock européen de poudre de lait écrémé (près de 380 000 tonnes) continue de peser sur le marché. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a indiqué que lors du Conseil Agriculture du 29 janvier dernier, le ministre français de l'agriculture a proposé à la Commission européenne et à ses partenaires européens plusieurs pistes pour résorber ce stock progressivement, dont la remise en vente pour l'alimentation animale, des porcs et des volailles en particulier. Ces propositions ont bien été accueillies et la Commission européenne s'est engagée à les étudier. Ces mesures auront un coût pour le budget européen, lié au différentiel de prix entre l'achat et la revente.

Lait de vache biologique: la collecte bio a été tirée à la hausse (+ 11 %) par les nombreuses conversions d'éleveurs depuis 2015, en raison de prix plus attractifs qu'en conventionnel. Le nombre de livreurs bio avait augmenté de 20 % en fin d'année 2017. Le même phénomène est constaté dans les principaux pays producteurs (Allemagne, Autriche, Danemark). La filière laitière s'inquiète du rythme de l'augmentation de la production bio par rapport à la dynamique de la demande pour les mois à venir, dans un contexte où la consommation de lait bio marque le pas et les prix de vente du lait et des yaourts bio dans les magasins s'effritent depuis plusieurs années.

Lait de chèvre : la collecte française de lait de chèvre en 2017 est estimée en très légère hausse par rapport à 2016. Dans le même temps, les importations de lait ou de caillé ont fortement augmenté. Les fabrications de fromages de chèvre restent stables et le marché est tiré par l'ultra-frais.

Lait de brebis : si la collecte française de lait de brebis a légèrement diminué en 2017 par rapport à 2016, elle reste supérieure aux campagnes antérieures. La consommation de produits ultra-frais et de pâtes pressées tire le marché, alors que la consommation de roquefort marque le pas.

Pour en savoir plus, consulter la publication Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles. Bilan 2017, perspectives 2018: <a href="http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Lait/2018/BILAN-Les-marches-des-produits-laitiers-carnes-et-avicoles.-Bilan-2017-perspectives-2018/(filiere)/2/(nodeActu)/228

Actualités internationales et appui aux exportateurs

Pour l'heure, la découverte de la présence de salmonelles dans certains lots de lait infantile a eu globalement peu d'impact pour la filière laitière en dehors de l'entreprise concernée, en termes d'accès aux marchés à l'exportation, même si cet événement a suscité des demandes d'informations complémentaires de la part de sept pays et s'avère délicat à gérer en Chine.

FranceAgriMer constate des agréments en attente et une progression lente des enregistrements de recettes de poudres de lait infantiles en Chine, un impact sur les exportations françaises de fromages en Algérie du fait du blocage d'un grand nombre de produits importés et un changement de réglementation en Arabie Saoudite qui se traduira par une mission d'audit dans les prochains mois. *A contrario*, un certain nombre d'obstacles ont été levés au Japon ou en Australie (Roquefort).

Brexit : préparation de la position française pour la négociation des futures relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

Le calendrier du Brexit se précise. Le cadre des futures relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni pourrait être négocié à partir du 23 mars 2018. Dans cette perspective, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réalisé une analyse des enjeux économiques du Brexit pour la filière laitière française. Celle-ci est invitée à faire remonter ses observations au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en vue de contribuer à l'élaboration de la position française pour cette phase de négociation. Le Royaume-Uni est en effet un partenaire commercial important pour les produits laitiers français.

Projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté au conseil spécialisé les éléments du projet de loi destiné à assurer un meilleur équilibre dans les relations commerciales et une alimentation saine et durable, adopté en Conseil des ministres le 31 janvier dernier suite aux conclusions des États généraux de l'alimentation.

Le projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire et une alimentation saine et durable devrait être examiné par le Parlement avant la fin du premier semestre 2018. Il vise notamment à rénover le cadre de la contractualisation entre producteurs et acheteurs, en faisant évoluer le code rural et de la pêche maritime ainsi que diverses dispositions du code de commerce. Le projet de texte prévoit que la proposition de contrat écrit devra désormais émaner de l'exploitant agricole ou de son organisation de producteurs qui dispose d'un mandat de négociation collective, et non de l'acheteur. La mesure est destinée à faire évoluer la construction du prix en partant de l'amont agricole. En cas de contrat écrit, qu'il soit obligatoire ou volontaire, des indicateurs de coûts pertinents de production et des prix des marchés sur lesquels les acheteurs opèrent devront être pris en compte dans la formule de détermination du prix. Ces indicateurs pourront être établis avec l'aide des interprofessions et, en tant que de besoin, de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. La clause de renégociation et la médiation seront renforcées ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles prévues. Les mesures concernant notamment le seuil de revente à perte, l'encadrement des promotions, l'élargissement de la disposition relative au prix de cession abusivement bas sont renvoyées à des ordonnances.

Prise en compte des appellations d'origine protégées dans l'enquête mensuelle laitière FranceAgriMer/SSP

Fruit de travaux engagés à la demande de la filière laitière, l'enquête mensuelle laitière réalisée par FranceAgriMer et le SSP intègre désormais des données de collecte et de prix pour les productions AOP. La première publication, prévue en mars 2018, permettra ainsi d'identifier distinctement collecte et prix du lait pour les différentes catégories de lait : conventionnel, bio et appellation d'origine protégée.

Contacts presse: presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél.: 01 73 30 22 54 <u>virginie.nicolet@franceagrimer.fr</u>
Laurence Gibert-Mesnil Tél.: 01 73 30 34 05 <u>laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.</u>